Mis à jour : 06/2024



LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE ECF VIGIER VARENNES SUR ALLIER



ECF Vigier Varennes sur Allier 23 rue Marius Courteix Ecocentre, 03150 Varennes-sur-Allier

Mot de la direction

La direction **d'ECF Vigier et toutes les** équipes vous souhaitent la **bienvenue**.

Notre **organisation** est **accréditée** Qualiopi, Iso 9001 **pour fournir des prestations** de qualité.

Chez **ECF Vigier, vous** êtes accompagné par nos équipes. L'étroite collaboration entre le formateur et le stagiaire favorisera votre réussite.

Si vous avez besoin de conseils, d'aides, n'hésitez pas à demander, nos équipes sont là pour vous accompagner au maximum.

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Lundi: 08h-12h00 / 13h30-

17h30

Mardi/Vendredi: 08h15-12h00/

13h30 - 17h30

Merci de consulter votre convocation pour connaître vos horaires de formation

PAS D'ACCUEIL PHYSIQUE, MERCI DE VOUS REFERER A L'AGENCE DE MONTLUCON 03





RÉUSSISSONS ENSEMBLE



Nos formations sont proposées aux personnes qui souhaitent découvrir, renouveler, valoriser leurs compétences et vivre une expérience humaine afin d'améliorer leur parcours professionnel pour développer :

Savoir faire - Savoir être - Savoir agir

Lα clé de réussite serα dans notre engagement commun qui vous permettra d'atteindre votre objectif.





SOMMAIRE

- 1. ECF Vigier
- 2. Présentation de l'équipe
- 3. Plan du site
- 4. Environnement
- 5. Règlement intérieur
- 6. Développement Durable
- 7. Votre formation





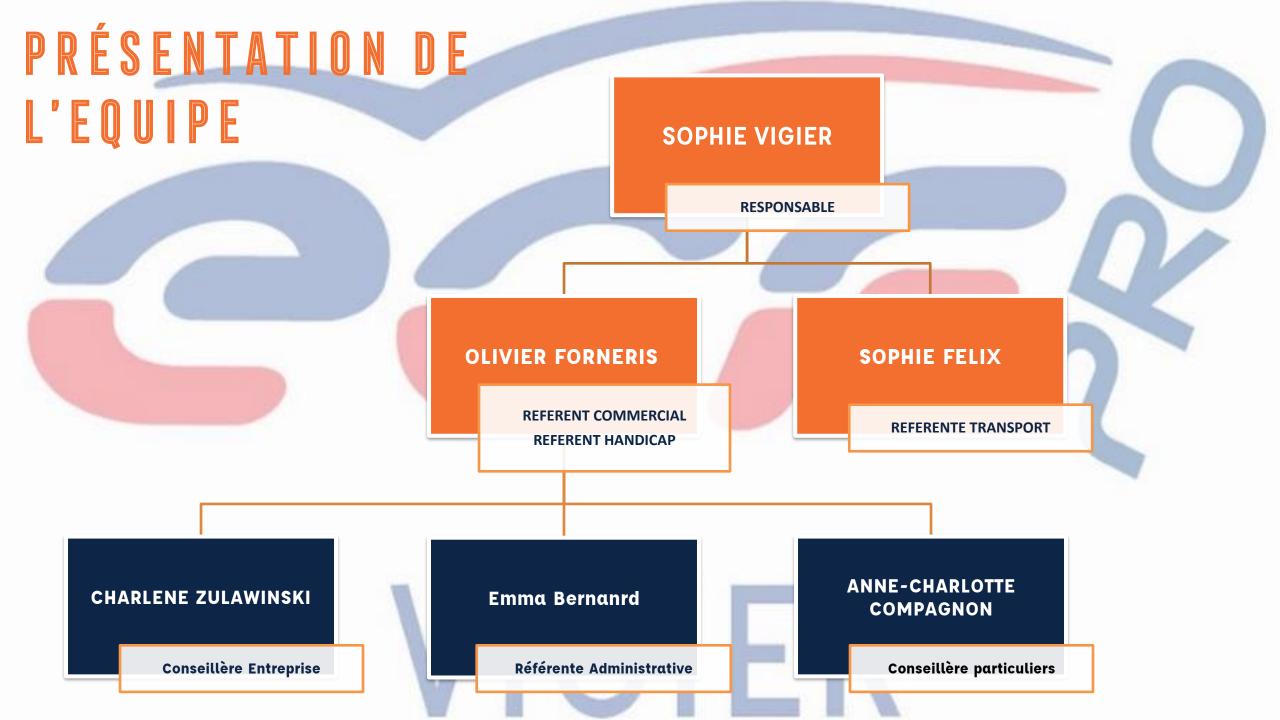
ECF VIGIER

Organisme de formation créé en 1969 Présent sur l'ensemble de l'Auvergne de la France avec 5 centres de formation

ECF VIGIER







PLAN DU SITE VARENNES SUR ALLIER

ECF®

Parking Gratuit







Salles de cours (4 salles)



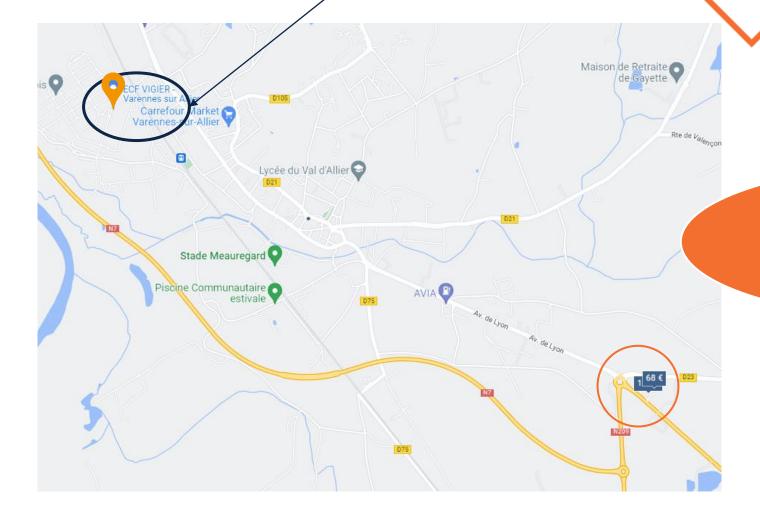
ENVIRONNEMENT VARENNES SUR ALLIER

1. Accès

- ✓ Parking gratuit
- ✓ Accès BUS / TRAIN
- ✓ PENSEZ A FAIRE DUCo-voiturage



ECF VIGIER



HÉBERGEMENT VARENNES SUR ALLIER

Zone hébergement

► AUBERGE DE L'ORISSE (7min en voiture)



RESTAURATION VARENNES SUR ALLIER

Boulangerie

Saveur des Pains (15min à pied)

Restauration rapide

So Good Sandwich (7min en voiture)

Tacossimo (7min en voiture)

Restaurants

Pizza Parma (10min à pied)

L'Atelier (6min en voiture)

Le Dauphin (7min en voiture)

Possibilité de livraison sur le site



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pendant toute votre période de formation vous êtes:

STAGIAIRE DE LA FORMATION **PROFESSIONNELLE**

A ce titre, comme en entreprise, vous êtes soumis à notre règlement intérieur.

Le règlement de notre organisme complet vous a été transmis lors de votre inscription.

Une copie de ce règlement est affichée et à votre disposition. Nous profitons de cette présentation pour vous faire un rappel sur les points essentiels



RÉGLEMENT INTERIEUR

CENTRE DE FORMATION

Règlement applicable à compter du 2 janvier 2001 Indice 8 du 01 NOVEMBRE 2011

PRÉAMBULE

bénéfice de tous stagiaires du Centre de Formation VIGEER, dans une volonté d'harmonie, de nospect matuel et d'efficació. Il définit les données fondamentales :

TITRE 1 - GÉNÉRALITÉS

ARTICLE 1

Les stuers de formation con CFV à l'égard de ceux-ci, conformément aux termes des conventions conclues. CFV est tenu à l'application stricte des dispositions résultant de ces conventions tant en ce qui concerne l'exécution des les droits et obligations des stagiaires admis dans les différents stages conventionnés

L'inscription d'un sularié ou d'un particulier à une formation critie, entre achai-ci et le CFV ou l'emploses un contrat de fait, portant notamment sur la bonne exécution du programme prévu.

TITRE 2 - VIE INTÉRIEURE

Dans le cas où un stagiaire prendrait l'initiative de conduire seul, sans en prévenir le formateur, le CFV décline toute responsabilité en cas d'accident.

En cas d'accident, après avoir fait le nicessaire pour protiner la victime, le stariaire doit avertir le personnel permanent du CFV qui prendra les mesures adaptées. - ARTICLE 5 -

our des raisons de sécurité dans l'enceinte du centre, les stagiaires doinent respecter impératinement le lieu de stationsement qui leur est réservé. Le CFV se dégage de toutes responsabilités en cas de dégradations ou vols commis sur les véhicules des stagiaires.

Pour des trisons de sécurité dans l'esserinte du centre, les stagiaires rentrant dans le cadre de la formation conduite d'engins doivent obligatoirement porter leurs Equipements de Protection Individuelle (casque, chaussares de sécurité, gants, haudriers, harmais de sécurité, selon les recommundations CRAM) pour nénêtrer sur les romes d'évolution TP sous peine d'exclusion définitive de la formation.

22 - ASSIDUITÉ / PONCTUALITÉ / ABSENCES

- ARTICLE 7-

Les cours se déroulest en général entre 8 heures et 18 heures mais il peut y avoir une modification du L'hyspre exacte de début et de fin du travail est comm

soit pur courrier avec le programme de stage.

Pour les actions de formation longues doctinées aux demandeurs d'emplui :

* s'engagent à participer à la formation jusqu'au terme du paravuers prévisionned qui leur a été present

(sauf en cas d'échec) se reporter aux termes du contrat d'adhésion signé le jour de l'entrée de stage (art.5)

stagnire, est obligatoire. Tout manquement à cette obligation donne lieu à des sanctions qui presvent aller jusqu'à l'exclusion du stagiaire (pour les modalités se référer à l'article 18) et ce, sans compter la nonvalidation de la formation

- ARTICLE 9-

Une feuille de présence est signée par les stagisires pour chaque demi-journée. Le non-émarge

Une attestation de présence, sur demande, est adressée à l'employeur ou à l'organisme versant de

- ARTICLE 10

Toute personne returdataire devra demander l'accord du formateur pour regagner son groupe en justifian Toute entrée qui s'effectue après un quant d'heure du début du cours équinaudra à une absence d'une heure.

de la formation (art. 18). Les stagiaires devront justifier leur absence. Tout retard ou absence non-justifié dans la demi-journée sera notifié à l'intéressé par un courrier avec AR. Les autorisations d'absence sont demandées par écrit au moins 3 jours à l'avance sauf en cas de force

respes respent être faites en cours de insmire d'un commun accord avec le formateur. La remise du

lucan stagaire ne peut quitter le CFV grant la fin des cours, seuf autorisation e oute personne contrevenant à cette règle s'expose à des sanctions (art. 18).

Par allianes, le CFV se démane de toute reconnabilité en cas d'accident où seroit implianée une on stage qui aurait quitté, sans autorisation, le CFV pendant les beures de cours au ne se serait ;

est inférieur à ce délai, la présentation d'un certificat médical est obligatoire pour la reprise des cours.

23-COMPORTEMENT

out stagiaire se doit une certaine réserve dans son comportement et dans ses propos afin de ne pas-naire ac son dévoulement de la session mais également à l'irrage du centre.

Il out interdit de famor dans les sulles de cour

a direction du CFV, sous l'autorité de laquelle sont placés les locaux, veille au respect de cette infernentation et pourra recodre les sanctions reévues.

enceinte du CFV. Et à fortiori, leur consummation nendant les heures de travail.

e plus macune personne en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfants ne peut être admise ntrer ou à séjoumer dans l'enceinte du Centre de Formation VIGIER. En raison de l'obligation faite pur le Responsable du Centre d'assurer la sécurité des stagisires, la

DIRECTION pourra se trouver dans l'obligation de pratiquer un contrôle du taux d'alcoolémie par lessotest ou un test de dépistage de produits stupéfants par test salivaire.

Cos contrôles pourment être effectués par un Responsable en cas de suspicion d'état d'ébriété ou d'emprise de produits stupéfants et s'effectueront dans un endroit isolé en présence, dans la messare du possible, d'un

e stariaire contrillé pourra demander à subir un second contrôle de son alcoolèmic ou de son état d'empris e stupéfiant, 5 minutes après le premier contrôle. Cette faculté lui est rappelée par le Responsable. Il est bien précisé que le refus de se soumettre à l'un de ces tests est constitutif d'une faute disciplinaire souvant conduire le CFV à envisager l'exclusion du stagiaire

Dans tous les cas où l'état d'imprégnation alcoolique et/ou de stapéfant serait décelé, le stagiaire pourrai se voir exclu da Centre de formation.

24 - SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Elle n'est pas souluitable mais elle deviendra nécessaire pour garantir le bon dévoulement de la session

Selon la gravité de la faste, le stagiaire s'expose à :

- Un blâme sanctionsunt un incident grave dans le comportement ✓ Un renvoi disciplinaire après entretien avec le Directeur.

Une suppression des indemnités pour la demi-journée, journée ou plus √ Une mise à pied d'un, deux ou trois jours avec suspension des activité enseramme et retenue des indemnités

2.5 - REPRÉSENTATTION DES STAGLAIRES

Pour les actions de formation de plus de 200 houres et destinées aux demandours d'emploi

la représentation des stagiaires est assurée par un délégué des stagiaires et un suppléant. Cello-ci doit intervenir entre la 20ème et la 40ème heures de formation

ette personne assure la liaison entre le aroune de staziaire, la direction du centre et les

26-MATÉRIEL

- ARTICLE 20 -

matériels dont dispose le CFV sont à l'usage des formateurs et des stagiaires. L'utilisateur est pensable du matériel qui lui a été prété. De ce fait, toute détérioration ou dispurition de matériel donne cu à réparation du préjudice subi pur le CFV et en outre, en cas de faute, à une sanction disciplinaire. En cas de prêt du véhicule du centre su stagiaire, celui-ci est responsable de tous dommages, amendes qui

sulteraient de sa négligence. Le stagiaire s'engage à respecter l'ensemble des règles du Code de la Route.

Eurmations Joneson J.P.

es stagiaires étant en formation longue (plus de 35 H) sont responsables de l'entretien quotidien du matériel. Ils doivers en particuler grainer quotificamement les engins, nettoyer quotificament l'intérieur et l'extérieur des engins et réaliser l'entretien de premier niveau selon l'avancement de leur

ARTICLE 21 -

ormation (intendit même en fonction vibrour)

e port de casquette, bornet ou autres... est interdit en salle pendant les cours

L. DIRECTION

1. Sécurité sur le centre



CONSIGNES D'INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

ACCIDENT

-Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme

BOISSONS ALCOOLISÉES ET SUBSTANCES ILLICITES

· Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Il est interdit de consommer et d'importer des substances illicites dans les locaux.

INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

• En application de la loi fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer et vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours, de pauses et dans les ateliers. Il est interdit de fumer lors des vérifications effectuées autour des véhicules





UTILISATION DES MACHINES ET DU MATÉRIEL

- Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'après autorisation par le formateur qui a en charge la formation suivie. Tout matériel utilisé doit être rendu comme à son origine en bon état.
- Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

 Le port des EPI est obligatoire dans certaines formations, notamment l'ensemble de nos formations CACES® et sur certaines zones (Halls d'évolution et piste de conduite)





2. Horaires et Absences

HORAIRES

Les stagiaires sont tenus d'être présent sous peine de l'application de sanctions
 8H30 - 12H / 13H00 - 16H30 ou en horaires décalés sur les formations de circulation transport : 6H - 13H ou 13H - 20H

ABSENCES

- · Les seules absences justifiées sont
- Les absences pour raisons médicales justifiées dans les 48 heures par un certificat médical (le stagiaire ayant au préalable averti immédiatement par téléphone)
 - Les absences pour évènements familiaux

ATTENTION!

Sur certaines formations aucune absences n'est autorisées







JOUS EN REMERCIERA

APPAREILS ELECTRIQUES

Penser à retirer tout appareils à la fin de son utilisation



Impression RECTO/VERSO



Limite de 19°C en moyenne pour le chauffage en hiver et pour l'été, la clim ne doit être mis ou maintenu en fonctionnement que lorsque la température intérieure des locaux dépasse 26°C.



Avant tout:

- 1. Vérifications des prérequis
- Compléter la fiche de renseignement stagiaire

VOTRE FORMATION

Formation Transport

Formation CACES®

Formation ECSR



BONNE FORMATION

A la fin de votre formation, n'hésitez pas à laisser un avis



Retrouvez-nous sur site internet et sur les réseaux